



Début de la réunion 21 Juin 2017 09h

♣ Approbation du PV du CCE des 15 & 16 Mars 2017

Approbation à l'unanimité

sont en hausse

Délibération pour l'achat d'un PC portable ou d'une tablette, pour la secrétaire du CCE ainsi qu'à tous les membres du bureau du CCE si nécessaire, pur un montant maximum de 600€ TTC

La secrétaire venant en CCE par les transports ne peut emporter son ordinateur de CE vu le poids, elle demande donc aux élus l'autorisation d'acheter un petit PC portable ou une tablette sur le budget alloué au CCE.

Les autres membres du bureau du CCE disent ne pas en avoir la nécessité.

Pour: 13 Contre: 6 → Avis Favorable

♣ Information/Consultation sur le projet de bilan social 2016

On constate une baisse des effectifs en partie à cause des passages en location gérance (-783 salariés sur 2016), par contre le nombre de stagiaires est en hausse de 14%. En 2016 les embauches en CDI sont en baisse de 26% alors que les embauches en CDD

Pour: 6 Contre: 3 Blanc: 4 Abstention: 6 -> Avis Défavorable

♣ Information sur le bilan CET 2016

En 2016 4362 salariés ont un CET, c'est 370 de plus qu'en 2015 mais le nombre de jours placés est en baisse de 10,6%.

Les jours de CP non pris (+2,2%) et JRTT non pris (+8,9%) ont eux aussi augmentés.

- ♣ Information/Consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise:
- Présentation relative au montant et à l'utilisation du CICE

Pour 2016 le montant du CICE perçu par CSF est de 34M€

• Présentation des comptes réalisés 2016 et comptes prévisionnels 2017

Le parc a perdu 21 magasins en 2016, 52% des magasins sont en Franchise ou Location-Gérance.

Nous constatons que CSF a souffert lors du 1er semestre 2016 à cause de la politique commerciale du groupe qui a décidé de faire moins de promos, une fois ce constat fait et les promos de retour en magasins on enregistre une hausse mais l'année 2016 termine à 0%.

Les magasins intégrés terminent l'année à -0.1% et les franchisés à -0.2% HE, les magasins intégrés sont stables en nombres de clients (+0.05%) quand les franchisés en gagnent un peu (+0.55%) mais leur panier moyen est en baisse (-0.71%).

Les rayons performants sont: Liquides, Charcuterie/Traiteur LS et Trad, Salaisons maritimes, Poissonnerie, F&L, PVP et EPCS.

Dans le même temps les rayons en souffrance sont: Bazar, Boucherie, DPH, Volaille LS et Surgelés.

Les PDM sont stables mais en forte hausse chez Lidl.

Le montant des investissements est en baisse et une baisse est annoncée pour 2017.

• <u>Présentation par le cabinet EMA de son rapport d'expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise</u>

Le parc CSF est performant en terme de dynamisme commercial, il est en croissance de +5,2% même si l'année 2016 est à 0.

Mr Marsault dit aussi que l'avenir c'est la Franchise et la Location-Gérance...

Pour: 3 Contre: 8 Blanc: 2 Abstention: 6 -> Avis Défavorable

♣ Information sur les éléments de calcul et l'affectation de la participation aux résultats Carrefour France de l'exercice 2016

Un rappel est fait sur la formule de calcul.

80% des salariés ont répondus au bulletin réponse, 60% ont choisi de percevoir la prime et 40% de la placer sur le PEG ou le PERCO, on constate que les salariés répondent de plus en plus via internet.

Le placement le plus populaire chez les salariés est le fond Évolution qui depuis 2016 est à +4,10%.

Les fonds les moins populaires sont Actions (-13,94%) et Court Terme (-0,11%).

🖊 Point sur l'appel de fonds relatif au budget de fonctionnement du CCE

Suite au dernier CCE, les CE ont reçu un courrier leur indiquant les modalités décidées.

A ce jour 5 CE ont payés (Centre, Nord Ouest, Sud Est, Siège national et Sud Ouest), les élus du CE Ouest indique que le virement vient d'être fait et les élus Nord et Est indiquent que le virement se fera bientôt.

Les CE Paris Est et Rhône Alpes vont délibérer en Juin.

Concernant le CE RPO le vote a été défavorable mais la direction est dans l'attente d'un virement malgré le vote.

La trésorière du CCE enverra un reçu attestant le virement à chaque trésorier de CE.

4 Point sur l'obtention du Label Diversité

Présentation de documents

- Information/Consultation sur le projet d'expérimentation relatif à la durée du travail des agents de maîtrise magasin dont la durée de travail est de 43,23h hebdomadaires sur un périmètre limité et pour une durée déterminée Lors des NAO 2016 la direction s'était engagée à travailler sur le temps de travail des Agents de Maîtrise avec les différentes OS, plusieurs réunions ont eu lieu à cet effet. Suite à ces concertations la direction a décidé de se pencher sur 3 points:
 - Mise en place d'une expérimentation permettant de débloque le logiciel PARM pour les AM à 48h maximum hebdomadaire de temps de travail effectif sur un nombre limité de semaines.
 - Possibilité aux AM de demander une seconde journée de repos par semaine
 - Création d'un guide relatif au temps de travail des AM afin de sensibiliser les DO, DR, cadres et AM en magasins.

La direction va donc mener une expérimentation à partir du 18 Septembre et ce jusqu'à la fin de l'année sur le déblocage du logiciel PARM permettant de planifier 48h de Temps de travail effectif (soit 50,24h avec le temps de pause) sur 1 DR de chaque DO (hors siège).

Les DR concernés sont:

<u>DO Nord et Est</u>: Mr Lacroute <u>DO Nord Ouest</u>: Mr Bulck <u>DO Centre</u>: Mr Dumas

DO IDF: Mme Petit

DO Sud Est: Mr Reichert

(Concernant les DO Rhône Alpes, Sud Ouest et Ouest je n'ai pas eu le temps de noter les noms des DR mais ce dossier vous sera présenté en CE prochainement).

Ces heures ne seront pas rémunérées mais récupérables sous formes de repos compensateurs.

La CFDT indique que la non possibilité de payement de ces heures est de la modulation déquisée et refuse de prendre part au vote, tout comme la CGT.

Pour: 12 Contre: 1 Refus de vote: 6 Avis Favorable

Fin de la réunion 17h30

Reprise de l'ordre du jour 22 Juin 2017 9h

♣ Budget de Information sur l'accord sur le développement de l'emploi des personnes handicapées au sein de la société CSF du 22 Mars 2017

Présentation de l'accord.

La CFDT demande si les référents handicap ont la possibilité d'utiliser leurs heures en dehors des magasins.

La direction n'y voit pas d'objection.

La CFDT demande aussi à ce qu'un point soit fait sur les nominations de référents handicap car certains se sont vus imposer cette tâche, un appel à candidature serait la bienvenue.

Des panneaux spécifiques devraient être installés dans les magasins, la CFDT demande à ce qu'il soit en adéquation avec l'affichage obligatoire qui peut être de différents formats.

Le comité pilote travail actuellement sur le panneau la direction prend note.

♣ Information relative à la négociation portant sur l'intéressement collectif CSF

Cette négociation vient de se terminer, les changements apportés sont l'augmentation du montant du critère CE de 100€ soit 600€ maximum, le montant maximum de la prime d'intéressement est donc désormais de 1300€, le 3ème critère est lui la notation issue des baromètres clients mensuels France.

Cet accord est soumis à la signature jusqu'au 23 Juin 12h.

4 Point sur la Market Attitude et sur les nouvelles valeurs Market

Présentation de documents

Questions des membres du CCE

• Point sur les entretiens EC4

Mr ORY déplore que de plus en plus d'EC4 reçoivent leurs résultats et leurs objectifs par courrier recommandés ne leurs laissant donc pas la possibilité de s'exprimer face à leur hiérarchie.

Mr VANDENHAUTE ferra un rappel un rappel aux DR afin que cela ne se reproduise pas les prochaines années.

La CFDT en profite pour faire une déclaration concernant les contrats EC3C:

La CFDT demande, l'application de l'article 4 des nao 2016, pour tous les salariés possédant au moins un de ces diplômes: CAP, CQP, VAE.

Lecture de l'article 4 NAO 2016:

"Afin de reconnaître et de valoriser la détention de certains diplômes ou qualifications de salariés présents dans l'entreprise, les partenaires sociaux et la Direction décident de mettre en place un niveau 3C pour les salariés titulaires d'un CAP, CQP ou d'une VAE et qui exerceraient au sein de l'entreprise un métier en lien direct avec un des diplômes précité.

Cette nouvelle classification sera proposée à touts les salariés CDD et en CDI au

sein de l'entreprise et qui justifieront de la détention d'un CAP, CQP ou d'une VAE validés et qui ne seraient pas déjà classifiés à un niveau supérieur.

La rémunération minimale correspondant au niveau 3C est de 1640€ bruts mensuels pour un salarié à temps plein.

Les salariés visés au présent article se verront proposer un avenant à leur contrat de travail leur permettant d'accéder au niveau 3C au plus tôt à compter du 1er Avril 2016 et au plus tard le 1er Juillet 2016. En tout état de cause, quelle que soit la date de signature de l'avenant au contrat de travail relatif au passage au niveau 3C, il sera fait application de la rémunération prévue pour le niveau 3C de façon rétroactive au 1er Avril 2016."

En effet en aucun cas il ne fait mention du fait que le diplôme concerne un métier de bouche comme le dit la direction.

• Point sur le montant de la RVS de l'encadrement versée en Septembre

Mr ORY demande comment se fera le versement de la RVS en Septembre, s'agira-t-il d'un acompte ou d'un pourcentage?

Mr VANDENHAUTE indique que la campagne débutera mi-Juillet pour un versement en Septembre mais à ce jour il n'est pas capable de dire sur quelle base se fera le calcul de cette prime, néanmoins il affirme que le montant sera en fonction des résultats de la Région des magasins.

Si le versement est un acompte Mr ORY préconise de donner la même somme à tous les managers afin de ne pas démotiver ceux qui auront le montant le plus bas.

Mr VANDENHAUTE n'aime pas le principe de l'acompte identique à tous car les managers n'ont pas tous le même salaire.

Information du président

• Information sur les cessions, intégrations et créations de magasins

Depuis le CCE de Mars 3 DO ont vu des magasins passés en Location-Gérance:

DO Ile de France: Witry les Reims et Villers Cotterêts (Paris Est), Tremblay en France (RPO)

DO Nord et Est: Arras et Vouziers

DO Centre: Limoges Roussillon, Salbris et Saint Amand

Information sur l'évolution des valeurs de parts

Présentation de documents

Point sur le projet Parm Mobile

Suite aux NAO 2017 il a été décidé de mettre au point une application mobile permettant aux salariés d'accéder à leurs horaires en dehors de leur magasin.

Pour l'instant des tests ont été menés dans 2 magasins de la DO Sud Ouest (Bordeaux Grands Hommes et Colomiers), le test va désormais s'étendre à toute la DO Sud Ouest.

• Point sur le projet de Pôle Relation Collaborateur

Création du Pôle Relation Collaborateur sur le site d'Évry en Septembre, ce service sera accessible via un numéro de téléphone unique (0800010000) à tous les salariés qui auraient des questions concernant leurs bulletins de salaires. Ce service sera ouvert à partir de la mi-Octobre par contre il ne pourra résoudre les litiges et si ils sont dans l'incapacité de donner une réponse ils transfèreront le dossier au CSP Paye.

Point sur le projet d'intégration au règlement intérieur de la société CSF d'un ensemble de dispositions relatives à une Politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans le cadre de l'article 17 de la Loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et conformément à la procédure prévue à l'article L1321-4 du Code du Travail

Il y aura une information/consultation lors du prochain *CCE* concernant ce projet d'annexe au règlement intérieur, par ailleurs les salariés concernés aux risques liés à la corruption seront envoyés en formation.

4 Information du Secrétaire

La secrétaire regrette que lors du dernier GT Caisse la salle n'ai été réservée que jusqu'à 13h obligeant les personnes convoquées à clôturer cette réunion alors que le travail n'était pas terminé.

Fin de la 2nd journée à 13h Prochaine réunion prévue les 26 et 27 Septembre 2017





http://www.cfdtcarrefourmarket.fr

ou sur

https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket